



La Botte



À la pointe de la défense des consommateurs

Bulletin d'information, à parution trimestrielle, de l' UFC QUE CHOISIR DE LA NIÈVRE

N° ISSN 1631-4557

DANS CE
NUMÉRO : 163

Infos utiles 2

Plan d'accès 3

Assemblée
Générale : 4

Compte rendu 9

DISCUT'CAFE 10

Soutenez notre
action 11

Éditorial par Cyril HALLIER - Président

Cher(e) Adhérent(e),

Que de changements en cette année 2025...

Depuis mi-avril, notre association a déménagé. Dorénavant nous sommes installés au 2 bis boulevard Jacques Duclos à Nevers. Situés dans l'ancienne école Claude Tillier, nos nouveaux bureaux sont opérationnels et fonctionnels. A quelques mètres du centre expo, notre nouvel environnement est propice aux rencontres et aux échanges. Nous retrouvons nos collègues de la CNL et de la CLCV, mais nous avons comme nouveaux « voisins » : La Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre, le centre social de la Baratte, la mairie annexe, l'ASEM (régie de quartier)...vous trouverez en page 3 de ce bulletin, un plan d'accès.

Dès le 2 juillet 2025, nous allons mettre en place un espace de rencontre entre bénévoles, adhérents, abonnés (Discut'Café de l'UFC QUE CHOISIR). Tous les 1ers mercredis de chaque mois de 18h à 20h au 1er étage de l'ancienne école Claude Tillier (salle de réunion) nous nous réunirons afin d'échanger et de discuter. Nous comptons sur votre présence à ces nouveaux rendez vous.

Nous allons mettre en place prochainement des partenariats avec les centres sociaux afin de venir à votre rencontre. Dans un 1er temps sur l'agglomération de Nevers puis nous étendrons notre présence sur le département au fil des mois. Une opération en mode « Speed Dating ».

Nous allons vous solliciter prochainement, afin de nous réunir en assemblée générale extraordinaire et ce pour modifier nos statuts. En effet, notre déménagement nous oblige à revoir ce point dans nos statuts.

Nous participerons également au budget participatif organisé par le Conseil Départemental de la Nièvre. Nous aurons besoin de vous à ce moment pour voter pour notre projet. Nous vous l'expliquerons en détail dans le prochain bulletin mais nous pourrions également l'évoquer lors de nos rencontres « Discut'Café » les 1ers mercredis de chaque mois.

U.F.C. QUE CHOISIR**Nièvre.**

Conseil d'Administration :

Président :

Cyril HALLIER

Trésorière :

Valérie WILLEMIN

Membres :

Régis AMIOTTE

Gérard LEFORESTIER

Michel LEWANDOWSKI

Olivier LARDEREAU

Bénévoles :

M. AMIOTTE

Mme CAVALLIÉ

Mme FINOT

M. GARCIA

M. GIRARD

M. LARDEREAU

M. LEDOUX

Mme LEGRAIN

M. MARIE

Mme NEUTE

M. RACLIN

M. VILMOUTH

Mme WILLEMIN

M. MARIE

M. LACHOVIEZ

Mme SEPTIER

M. COGNET

Mme POULOU

Mme HUBERT

M. SAGET

Mme LARPENT

M. DZIADKOWIAK

Groupe litiges :

Gérard LEFORESTIER

Michel LEWANDOWSKI

Agnès GÉMEREC

Bernard DZIADKOWIAK

Didier SAGET

Martine ROUSTIC

CONTACTS :**Secrétariat**

Aurélié DAMAY

2 b Bld Jacques Duclos

58000 NEVERS

Tél. : 03.86.21.44.14.

Site internet :

nièvre.ufcquechoisir.fr

mail de l'association :

contact@nièvre.ufcquechoisir.fr

**INFOS UTILES
au 1er juin 2025**Smic brut : **11.88 €** de l'heurePlafond de la sécurité sociale :
3 925 € par moisIndice de référence des loyers :
1er trimestre 2025 (**145,47**)Indice coût de la construction : 4^{ème}
trimestre 2024 (**ICC 2108**)
Hausse par rapport au 4^{ème} trimestre
2023 **-2,5 %**

Taux d'intérêt légal :

1er semestre 2025 → **3.71%**Prix à la consommation sur 12 mois :
+0,8% au 30 avril 2025**Aide juridictionnelle pour 2025:****totale** si les ressources mensuelles de
2025 sont inférieures ou égales à :
1059 €, **partielle** si les ressources
mensuelles de 2024 sont supérieures à
1060 € et inférieures à **1608 €**.(Ces plafonds de ressources sont différents en
fonction du nombre de personnes à charge dans
le foyer. Voir Service-public.fr)**UFC QUE CHOISIR de la Nièvre
au 1er juin 2025**

adhérents : 334

appels téléphoniques reçus : 107

lettres envoyées : 506

lettres reçues : 305

consommateurs accueillis : 72

NOS REPRÉSENTATIONS :► Comité Départemental de la
Consommation► Commission Départementale
d'Aménagement Commercial

► Commission Départementale

d'Orientation Agricole

► UFC QUE CHOISIR (fédération Paris)

► UFC QUE CHOISIR de
Bourgogne Franche-Comté

► Parc Régional du Morvan

► Commission Départementale de
l'Agriculture

► Comité Départemental des Soins Palliatifs

► Conseils Postaux

► Commissions Consultatives des Services
Publics(mairie de Nevers, services fiscaux,
Conseil Général, ADN)► Plan régional d'élimination des déchets
d'activité de soins► Plan départemental d'élimination des
déchets ménagers, produits assimilés► Commission Départementale
des paysages et sites

► Natura 2000

► Agences de l'eau

► Commission locale d'information et de
surveillance (Fourchambault, Clamecy,
Gimouille, Garchy, Rémyilly)

► Commission du Comité de ligne T.E.R.

► Syndicat Intercommunal
d'Energies d'Équipement et d'Environnement
de la Nièvre► Conseil de développement
Agglo de Nevers

► Commission de la Chambre d'Agriculture

NOS PERMANENCES**NEVERS :****Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de : 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30**
Fermé le Mercredi

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Cyril HALLIER

Imprimeur :

Imprimerie SAVIARD

48 av. du 8 mai 1945

58660 COULANGES les Nevers

N° Enregistrement CPPAP :

0525 G 87917

Dépôt légal : à parution

Périodique sans publicité,

indépendant de l'État et

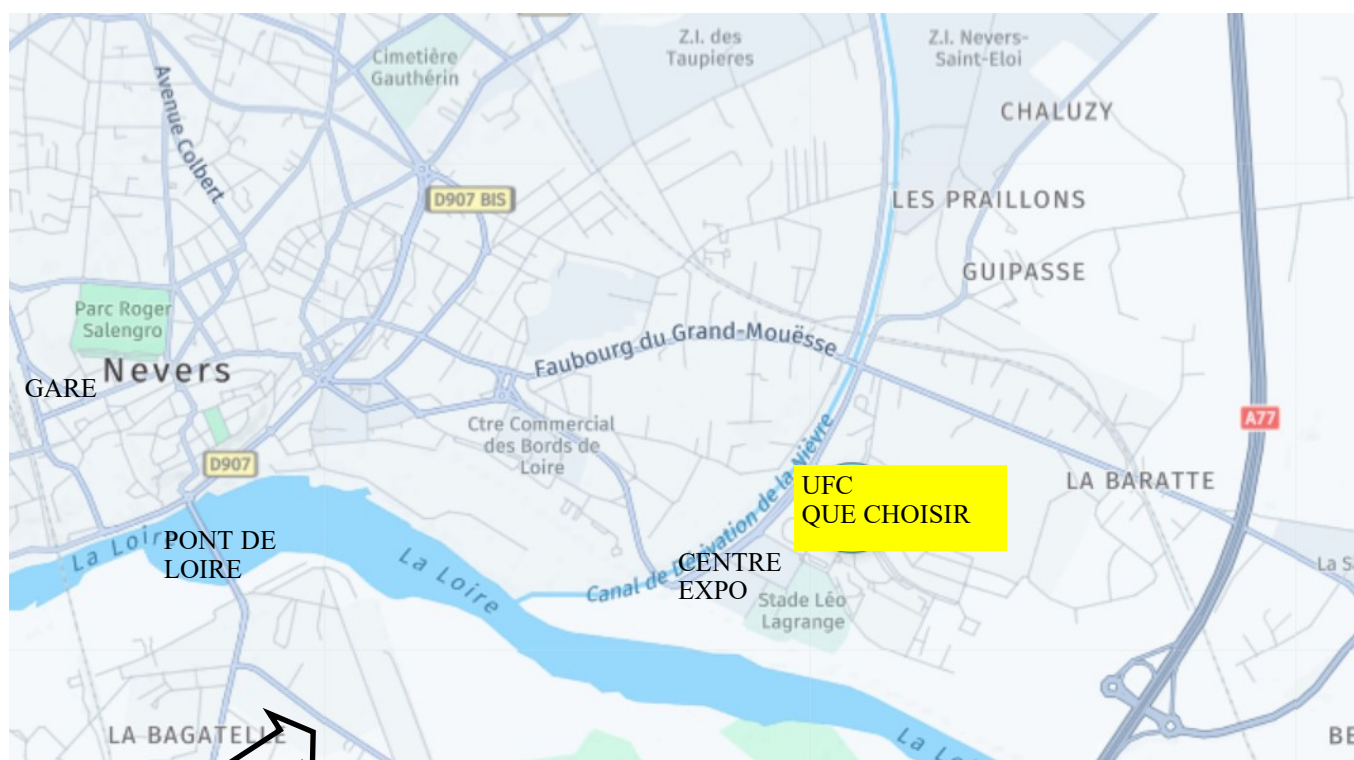
des professionnels.

Toute reproduction à des fins

publicitaires est interdite.

Conformément à la loi informatique et libertés 78-17 du 6 janvier 1978, je dispose d'un droit d'accès et de rectification pour toute information me concernant sur tout fichier à l'usage de la société.

Notre nouvelle adresse
2 BIS BOULEVARD JACQUES DUCLOS à NEVERS



Vue large



RETOUR SUR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 MARS 2025 A NEVERS

PROCES VERBAL DE DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le samedi 15 mars à 9 h 30 à Nevers, à la maison des Eduens, les membres de l'U.F.C Que Choisir de la Nièvre se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire sur la convocation qui leur a été faite par le Président, au nom du Conseil d'administration.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par tous les adhérents présents à l'assemblée tant en leur nom que comme mandataire, à savoir 23 adhérents présents et 59 pouvoirs.

Notons que le président de l'Union Régionale GILLES *CASTAING* était présent, ainsi que Gérard GROUX président de l'UFC QUE CHOISIR de l'YONNE.

L'assemblée procède ensuite à la nomination de son bureau :

Monsieur Cyril HALLIER, Président du Conseil d'administration, préside l'Assemblée, Madame Annie MARIEN est nommée secrétaire de séance par les membres du bureau.

Le bureau étant ainsi composé, Monsieur le Président constate, d'une part les membres de l'association à jour de cotisations au 31 décembre 2024, et d'autre part les membres présents et représentés.

L'assemblée générale est déclarée normalement constituée.

La feuille de présence est certifiée par les membres du bureau.

Membres du Conseil d'administration présents :

Madame Annie MARIEN,
Monsieur Cyril HALLIER

Monsieur le Président présente le Bureau, les membres du Conseil d'administration et leurs différentes fonctions.

Et rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée :

Rapport moral et financier 2024
Élection du Conseil d'Administration,
Projets 2025,
Actions 2024

Monsieur le Président dépose sur le bureau et à la disposition de l'assemblée :

Un exemplaire des statuts,
Un exemplaire de la lettre de convocation,
La feuille de présence et les pouvoirs,
Le rapport moral,
Le compte de résultat 2024, bilan 2024
L'état des litiges,
Les représentations.

Selon les procédures légales :

Le quorum est atteint, l'assemblée est constituée.

RAPPORT MORAL 2024 :

Cyril HALLIER commente les documents présentés.

Au 31 décembre 2024, le nombre de nos adhérents était de 349, selon le nombre de parts fédérales payées, alors qu'il était de :

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
519	469	484	453	418	373	314	279	349

Nous faisons face depuis quelques années à une baisse d'adhérents dans notre département. La situation s'est fortement accélérée entre 2020 et 2022. La crise sanitaire, les confinements, la fermeture des Eduens en sont certainement en partie la cause.

Une embellie en 2024, nous avons regagné 70 adhérents, grâce notamment au recrutement de nouveaux bénévoles et une activité en hausse. Le journal du centre nous faisant régulièrement des articles pour la recherche de bénévoles.

Seul, un consommateur n'est que très peu considéré. ENSEMBLE, les consommateurs sont une force qu'ils ne soupçonnent même pas. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de poids dans tous les domaines. Faites adhérer votre famille, vos amis ! N'hésitez pas non plus à parler de notre association autour de vous.

Tous les membres de l'association sont des bénévoles. Nous avons jusqu'à décembre 2024 une secrétaire salariée NATHALIE, qui a effectué un travail excellent. Mais son contrat est arrivé à terme. AURELIE, notre nouvelle secrétaire est en poste depuis décembre.

L'UFC QUE CHOISIR de la Nièvre fonctionne grâce à ses bénévoles :

ANNIE MARIEN, Trésorière membre du bureau et ancienne présidente, en charge des enquêtes,
GERARD LEFORESTIER, conseiller litige et membre du bureau,
MARTINE FOUCHER, membre du bureau et en charge de la gestion des adhérents. Démissionnaire courant 2024. Nous pouvons la remercier pour tout le travail qu'elle a pu faire pour notre association.
REGIS AMIOTTE, membre du bureau en charge de l'AGRICULTURE,
ALBERTE CAVALIE, MARIE BERNADETTE LEGRAIN, ANDRE GARCIA pour le bulletin, le courrier et les enquêtes.

2024 a été une année intensive en matière de recrutement de bénévoles :

En participant à la campagne nationale de l'UFC QUE CHOISIR.
En invitant les lecteurs du magazine QUE CHOISIR.
En déposant de nombreuses annonces sur des sites spécialisés.
En collaboration avec le Journal du Centre qui a régulièrement inséré des articles concernant notre association.

Nous avons pu ainsi accueillir 30 personnes. La majorité des personnes accueillies a décidé de poursuivre l'aventure avec nous. Il s'agit de :

Valérie WILLEMIN pour s'occuper la gestion de la comptabilité et la gestion des adhérents,
Olivier LARDEREAU représentant notre association dans plusieurs instances (SANTE, ALIMENTATION...)

Michel LEWANDOWSKI, nouveau conseiller litiges,
Agnès GEMEREC, nouvelle conseillère litiges,
Bernard DZIADKOWIAK, nouveau conseiller litiges,
Martine ROUSTIC, nouvelle conseillère litiges,
DIDIER SAGET, nouveau conseiller litiges,
Maryse PERRAULIBA, Michel LEDOUX, Bernard MARIE, Jean Pierre RACLIN, Marc LACHOVIEZ,
Isabelle SEPTIER, Nicole POULOU, Evelyne HUBERT, Marie Josée LARPENT, Mireille SAUVAGERE.

Toutes les formations ne sont pas achevées.

Si certaines personnes proches de Nevers (à cause des déplacements) sont intéressées par nos actions, elles peuvent devenir bénévoles et seront les bienvenues parmi nous. Notre nouvel objectif, recruter 10 nouveaux bénévoles d'ici fin 2024.

Nous souhaitons également mettre en place des formations à destination du grand public. Nous voulons transformer les consommateurs nivernais en CONSOM'ACTEURS.

GRUPE D'ACTION :

- Enquêtes nationales et départementales,
- Environnement,
- Santé,
- Animations extérieures.

Nous recherchons des enquêteurs habitants les chefs-lieux de cantons, ou à proximité.

SERVICE ADMINISTRATIF:

- Rédaction d'articles dans le bulletin,
- Documentation,
- Classement,
- Comité de lecture,
- Représentations.

PERMANENCES ET LITIGES SUR NEVERS :**- Les permanences :**

En 2024, les jours de permanences ont été :

Les lundis, mardis, jeudis, vendredis, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 00. Fermeture du bureau les mercredis.

La permanence téléphonique a lieu tous les jours de la semaine aux mêmes horaires que les ouvertures de bureau.

N'oubliez pas que les consommateurs peuvent bien sûr nous joindre par téléphone au [03.86.21.44.14](tel:03.86.21.44.14), mais également par mail contact@nievre.ufcquechoisir.fr.

Notre messagerie internet est de plus en plus utilisée. A ce propos, nous souhaiterions vivement que les adhérents nous donnent leur courriel et nous tiennent au courant de l'évolution de leur litige.

Nous avons un site internet et un compte Facebook qui sont en fonctionnement.

Site : <https://nievre.ufcquechoisir.fr>

Facebook : Ufc Que Choisir Nevers

Dans la mesure du possible, c'est à dire si les personnes ont laissé suffisamment d'éléments, nous nous efforçons de répondre à tous et de constituer un dossier. Par contre, les démarches pour avoir une réponse peuvent être longues et difficiles, ne nous en veuillez pas si vous pensez que la réponse tarde !

Au cours de l'année 2024, plus de 750 personnes se sont adressées à nous (appels téléphoniques et visites confondues).

Nous avons reçu 478 courriers postaux et 650 courriers électroniques.

- Les litiges :

En 2024, nous avons traité 150 litiges, il s'agissait surtout de problèmes concernant l'énergie, les pompes à chaleur, les panneaux photovoltaïques, les agences de voyage, les malfaçons.

DEFENSE DES INTERETS DES CONSOMMATEURS

- Intérêts Individuels :

Les Nivernais savent que l'U.F.C. Que choisir 58 est réputée pour sa pugnacité et évidemment pour le nombre des résultats obtenus. Certes, nous en sommes fiers ... mais cela demande beaucoup de travail de notre part, de participation des bénévoles.

L'ensemble des associations de l'U.F.C. Que choisir a en effet un rôle important et indispensable dans le traitement des litiges pour lequel nous sommes autre chose que des « conciliateurs » recherchant des « compromis amiables ».

Nos dossiers sont traités en toute impartialité, mais nous constatons que notre vigilance est dupée, en raison de la mauvaise foi ou de l'ignorance de quelques consommateurs ou usagers.

La devise de L'U.F.C. Que choisir :

LA FORCE DES CONSOMMATEURS QUI, AVEC VOUS AGIT POUR NE PAS SUBIR est toujours présente à notre esprit, tout en faisant appliquer et respecter le droit des consommateurs et usagers.

LES ENQUETES ET ACTIONS

En 2024, nous avons participé aux commissions suivantes :

- Ars
- Sleen
- Banque de France
- Coderst
- Agglomération de Nevers
- Commission des taxis

S'ajoute, la Journée des Consommateurs, la participation AG de la fédération, la journée des bénévoles à Dijon.

NOS ACTIVITES DIVERSES

- Secrétariat :

Forte activité en ce qui concerne le courrier :

- Plus de 1120 courriers reçus (lettres et mails) beaucoup de réponses ont été envoyées par mail.

Mise aux voix, le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER 2024 :

Les comptes de résultat et le bilan sont présentés :

Au 31 décembre 2024, les charges représentent un montant total 24 072,67 € se répartissant comme suit :

▶ Charges courantes	
- charges administratives et de gestion (Fournitures - assurances - déplacements - Affranchissement - téléphone ...)	6 387,13
- Charges salariales (salaires + charges sociales)	15 958,94
▶ LOYER MAIRIE DE NEVERS	1 608,00
▶ Charges financières et dotations aux amortissements	118,60

Les produits représentent un montant total de 25 130,48 € euros se répartissant comme suit :

- les adhésions et ré-adhésions	8113,00
- les abonnements à notre bulletin	994,70
- les dons	2723,00
- Les subventions couvrant les salaires chargés	7878,08
- Les subventions diverses (Fédération, ville de Nevers),	1 608,00
- Les remboursements de frais, les produits divers	3813,70

Le résultat courant fait ressortir un bénéfice de 1057,81 € euros.

Comme pour les autres années le compte de résultat tient compte du local mis à disposition gracieusement par la ville de Nevers (1608€), ce dont nous la remercions.

Mise aux voix, le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

Composition du Conseil d'Administration :

- Madame Valérie WILLEMIN (candidature 2025-2028)
- Monsieur Gérard LEFORESTIER (à renouveler 2025-2028)
- Monsieur Cyril HALLIER (à renouveler en 2026)
- Monsieur Michel LEWANDOWSKI (candidature 2025-2028)
- Monsieur Régis AMIOTTE (à renouveler en 2026)
- Monsieur Olivier LARDEREAU (candidature 2025-2028)

2 Administrateurs sortants : Madame Martine FOUCHER et Madame Annie MARIEN

Mise aux voix, les candidatures sont approuvées à l'unanimité



UFC QUE-CHOISIR DE LA NIÈVRE DISCUT'CAFÉ

Tous les 1ers mercredis du mois

RETROUVONS-NOUS AU 2 BIS BOULEVARD JACQUES DUCLOS À
NEVERS POUR UN MOMENT CONVIVIAL ENTRE ADHÉRENTS,
BÉNÉVOLES ET ABONNÉS!

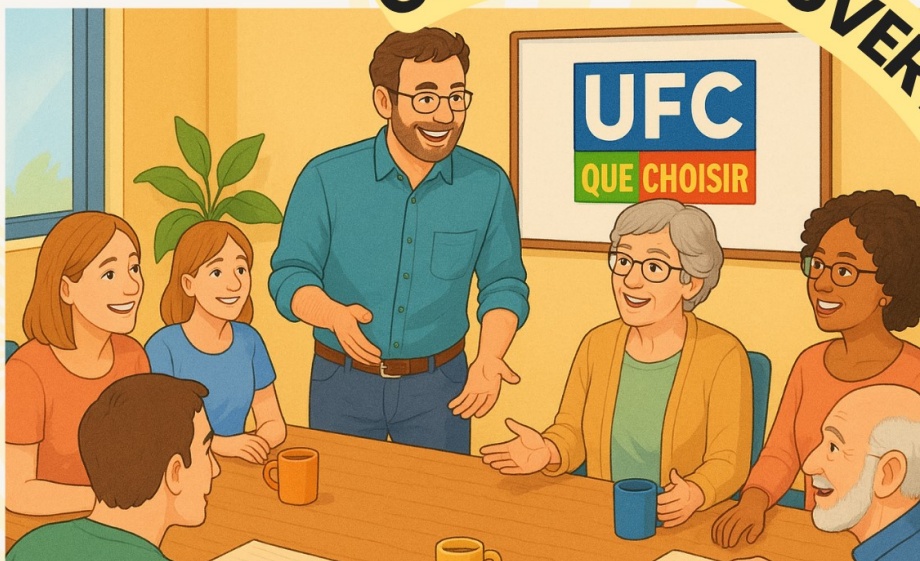
**À PARTIR DE
18H00**

UN SEUL OBJECTIF:

CRÉER UN MOMENT CHALEUREUX POUR ÉCHANGER, DISCUTER, PARTAGER...

TOUS ENSEMBLE!

GRATUIT & OUVERT À TOUS



2 BIS BOULEVARD JACQUES DUCLOS - 58000 NEVERS

TEL: 03.86.21.44.14

contact@nievre.ufcquechoisir.fr

SOUTENEZ NOS ACTIONS....

...FAITES UN DON

...Et réduisez vos impôts...

En effet, nous tenons à vous rappeler que la loi autorise notre association, Organisme d'Intérêt Général, à recevoir des dons, ouvrant droit à réduction d'impôt.

La réduction d'impôt dont vous pourriez bénéficier est égale à 66 % du montant du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable du foyer fiscal (article 200 du code général des Impôts).

Que ceux qui le peuvent et en ont le désir nous fassent parvenir leurs dons avant le 31 décembre prochain.

Un reçu fiscal leur sera adressé, à joindre obligatoirement à leur déclaration des Revenus pour obtenir la réduction prévue. A l'avance nous vous remercions.

2025- BULLETIN DE PREMIERE ADHÉSION, de RENOUVELLEMENT¹ et d'abonnement à la Botte de l'UFC Que Choisir¹

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal [][][][][] Ville _____

Téléphone [][][][][][][][][] Adresse email _____
Pour vous informer du suivi de votre dossier

- | | | |
|--------------------------|--|---------|
| ☐ | 1 ^{ère} adhésion seule | 28.00 € |
| ☐ | 1 ^{ère} adhésion + abonnement à la Botte de l'UFC | 33.00 € |
| ☐ | Renouvellement seul | 21.00 € |
| ☐ | Renouvellement + abonnement à la Botte de l'UFC | 26.00 € |
| ☐ | Abonnement à la Botte de l'UFC seulement (4 numéros) | 5.00 € |

NOTRE ASSOCIATION EST COMPOSEE DE BENEVOLES, NOUS AVONS BESOIN DE VOUS. VOICI LA LISTE DES ACTIVITES QUE NOUS PROPOSONS :

- | | | | |
|--------------------------|---|--------------------------|---|
| ☐ | Journal : rédaction d'articles | ☐ | Enquêtes : respect de la réglementation |
| ☐ | Journal : mise sous bande pour envoi postal | ☐ | Représentation de l'UFC |
| ☐ | Enquêtes : relevés de prix | ☐ | Administratif, informatique ... |

¹ rayer la mention inutile

U.F.C. QUE CHOISIR DE LA NIÈVRE
ASSOCIATION LOI 1901

2 bis boulevard Jacques Duclos
58000 NEVERS

☎ : 03 86 21 44 14

Messagerie : contact@nievre.ufcquechoisir.fr

*La Force Consommateurs qui ... avec Vous AGIT
pour ne pas SUBIR.*

*La Botte de
l'UFC QUE
CHOISIR DE LA*



DEPOSÉ LE 20/06/2025

VARENNES VAUZELLES PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE
PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

DESTINATAIRE :



Secrétariat :
contact@nievre.ufcquechoisir.fr

Litiges :

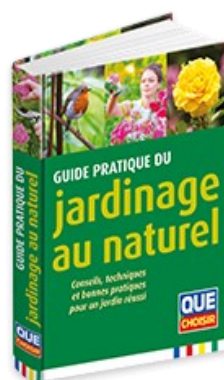
gerard.leforestier@nievre.ufcquechoisir.fr
m.lewandowski@nievre.ufcquechoisir.fr
b.dziadkowiak@nievre.ufcquechoisir.fr
m.roustic@nievre.ufcquechoisir.fr
a.gemerec@nievre.ufcquechoisir.fr
d.saget@nievre.ufcquechoisir.fr

Retrouvez l'U.F.C. QUE
CHOISIR sur internet :
www.quechoisir.org
Page Facebook :
UFC-Que Choisir de la Nièvre

VIVRE AU QUOTIDIEN



TOUJOURS DISPONIBLES par accès
au site internet pour les abonnés



UFC-QUE CHOISIR

**Le contre-pouvoir
des
consommateurs**

70 ans de combats

